

## Conditions générales de vente de Secret d'écriture

*Date de dernière mise à jour 01/01/2021*

### Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Secret d'écriture, représenté par Madame Laurence Freycon, agissant en tant que micro-entrepreneur et domiciliée 176 chemin de la Boucharotte à Saint-Christo-en-Jarez (42320) et de son client, particulier ou professionnel, dans le cadre de missions de secrétariat, d'assistance administrative et commerciale et de tous travaux de relecture et correction.

Toute acceptation de devis par le client entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-après qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente.

### Article 2 – Lieu et durée d'application

Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées dans les locaux de Secret d'écriture sauf indication contraire.

Aucun minimum d'heure n'est à réaliser. Toutefois, pour une demande de prestation sur site, il est préférable de prévoir un minimum de quatre heures consécutives, hors interventions pour le compte des particuliers.

### Article 3 – Modalités de réalisation de la prestation

#### 3.1 - Validation de la commande

Pour être transformé en commande, le devis devra être retourné à Secret d'écriture, signé et daté par le client avec apposition de la mention « Bon pour accord », par tout moyen à sa convenance.

Toute commande ne sera enregistrée qu'à compter de la date à laquelle le devis et les présentes conditions de vente signés seront parvenus à Secret d'écriture.

#### 3.2 - Modification de commande

Dans la limite du possible, Secret d'écriture prendra en compte les éventuelles modifications de la commande demandées par le client à condition qu'elles soient notifiées par écrit au maximum deux jours avant la date prévue de livraison de la prestation. Ces modifications pourront donner lieu à l'établissement d'un nouveau devis et un ajustement éventuel du prix.

#### 3.3 - Annulation de commande

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation ou en cours d'exécution de la prestation pour quelque raison que ce soit, hormis le cas de force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 5.2 sera acquis de plein droit à Secret d'écriture et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Cette annulation de commande devra être confirmée par le client à Secret d'écriture par écrit dans les sept jours suivant la signature du devis signé.

Pour une prestation régulière (au mois ou à l'année), le client peut résilier le contrat, par écrit, sept jours avant la fin du mois en cours.

#### 3.4 - Nature des obligations et responsabilité

Pour l'accomplissement des prestations prévues à l'article 1, Secret d'écriture s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées par le client.

Secret d'écriture mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de la prestation.

Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance. Le client convient que Secret d'écriture n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers, quel qu'il soit.

Secret d'écriture ne sera pas, non plus, tenu pour responsable des incompatibilités informatiques dues aux versions de logiciels ou aux systèmes d'exploitation utilisés par le client.

Le client s'engage quant à lui à fournir à Secret d'écriture, dans un délai raisonnable à compter de la réception par Secret d'écriture du devis signé accompagné de l'acompte exigible, toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. Tout document fourni par le client ne pouvant être traité (bande son inaudible, document manuscrit illisible...) fera l'objet de l'annulation du contrat.

#### 3.5 – Durée du contrat

Le présent contrat de prestation de services est fixé pour une durée indéterminée pour les prestations régulières (au mois ou à l'année). Pour les prestations ponctuelles, le contrat prend fin à l'issue de la mission.

## **Article 4 : Livraison**

Secret d'écriture s'engage à restituer au client les documents et travaux effectués pour son compte par l'un des différents moyens retenus lors de l'acceptation du devis : remise en main propre, mail, outil collaboratif, courrier postal ou transporteur (frais d'expédition à la charge du client).

Le délai de livraison indiqué lors de la signature du devis pour l'envoi postal lors de la prise de la commande avec le client n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti dans la mesure où il ne dépend pas de Secret d'écriture, mais des délais postaux ou du transporteur choisi par le client. Par conséquent, tout retard raisonnable dans la livraison des travaux ne pourra donner lieu au profit du client à l'annulation de la commande ou au bénéfice de dommages et intérêts. La date à retenir est soit celle du cachet de La Poste soit la date de remise au transporteur.

Le choix du transport par voie postale ou transporteur et les risques induits sont supportés en totalité par le client.

En cas de documents manquants ou détériorés lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdits documents. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par écrit par le client lors de la réception de la prestation dans un délai de vingt-quatre heures à compter de la date de livraison de la prestation, celle-ci sera réputée conforme à la commande, en qualité et en quantité.

Secret d'écriture rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le client.

## **Article 5 – Modalités de règlement**

### **5.1 - Tarifs**

Le prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Secret d'écriture s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, Secret d'écriture s'engage à facturer la prestation commandée aux prix indiqués lors de la confirmation de la commande.

La prestation demandée par le client fera l'objet d'un devis écrit gratuit établi par Secret d'écriture et valable un mois.

Les prix peuvent être calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait selon le type de prestation demandée.

Les prix indiqués sur le devis signé sont fermes et définitifs, sont libellés en euros et ne sont pas soumis à la TVA conformément à l'article 293B Code Général des Impôts.

Une majoration pourra être appliquée pour des travaux urgents, les weekends et jours fériés ou chômés ; elle sera mentionnée sur le devis.

Des frais de déplacement pourront être facturés au client pour toute commande de prestation sur site ; ils seront mentionnés sur le devis.

Les frais de livraison engagés par Secret d'écriture seront facturés au client selon le tarif en vigueur de La Poste ou de l'entreprise de transport retenue ; une estimation sera mentionnée sur le devis et le coût réel sera ajusté sur la facture.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Secret d'écriture serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### **5.2 – Modalités de paiement**

La validation de la commande implique l'obligation par le client de payer le prix indiqué.

Sauf stipulation contraire, les prix sont payables à Secret d'écriture par virement bancaire (RIB fourni avec la facture), chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de Laurence Freycon) qui sera encaissé à réception de ce dernier, Paypal, Lydia. Le règlement en espèces est accepté pour les particuliers et pour des montants inférieurs à 50 euros ; dans ce cas, le montant total de la prestation sera exigible à la commande.

Pour les prestations aux professionnels, Secret d'écriture établit une facture à chaque fin d'intervention si elle est ponctuelle, ou mensuellement pour les interventions régulières pouvant se déroulant sur plusieurs mois ainsi que pour les interventions permanentes.

Pour toute prestation ponctuelle de plus de 150 euros, le client devra verser un acompte de 30 % du montant global de la facture valant réservation ferme dès la confirmation de la commande. La mission ne pourra débuter qu'à réception de l'acompte. Le solde devra être payé comptant à réception de la facture.

Pour une prestation de relecture-correction, le client devra verser le montant total de la prestation avant la livraison de la prestation.

### **5.3 - Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation livrée au jour de la réception, le client devra verser à Secret d'écriture une pénalité de retard calculée au taux légal en vigueur retenu au jour de la livraison de la prestation sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Les pénalités de retard courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le 31<sup>ème</sup> jour suivant la date de réalisation de la prestation demandée sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire et portent sur le montant TTC de la somme restant due.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du Code de Commerce).

En outre, en cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance fixée par celle-ci dans le cas d'interventions régulières et pour des interventions permanentes, Secret d'écriture aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services demandées par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au client.

#### **5.4 - Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Secret d'écriture.

#### **Article 6 - Confidentialité des données personnelles**

Secret d'écriture se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles concernant ses clients qui sont nécessaires à l'accomplissement de la prestation et s'engage à les conserver strictement confidentiels et s'interdit donc de les divulguer ou de les vendre à des tiers.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le client prendra contact directement avec Secret d'écriture par courrier ou par mail.

#### **Article 7 – Force majeure**

La responsabilité de Secret d'écriture ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par Secret d'écriture des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

#### **Article 8 – Propriété intellectuelle**

Sauf convention contraire, Secret d'écriture conserve la propriété intellectuelle et exclusive des biens vendus ou des prestations de services jusqu'au paiement de la totalité du montant des factures relatives à la prestation de services. Ceci incluant aussi bien les documents et travaux remis par le client pour l'exécution des prestations de services, que tout document écrit par Secret d'écriture en vue d'être utilisé par le client.

A ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Secret d'écriture se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

#### **Article 9 – Archivage Preuve**

Secret d'écriture archivera les confirmations de commande, les factures, les paiements et transactions intervenus entre les parties ainsi que l'ensemble des données fournies sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil.

Les sauvegardes informatisées de Secret d'écriture seront considérées par toutes les parties concernées comme preuve. Vous déclarez en avoir parfaitement connaissance.

#### **Article 10 - Juridiction compétente**

Les présentes conditions générales de vente et les relations contractuelles y afférentes sont régies par le droit français.

En cas de litige, le client s'engage à contacter en priorité Secret d'écriture afin de tenter de résoudre à l'amiable tout litige susceptible d'intervenir entre les parties.

A défaut de résolution à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents (pour les clients non-professionnel « Particulier »). Quant aux clients professionnels, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.

Fait à Saint-Christo-en-Jarez, le 01/01/2021

Signature du représentant légal de Secret d'écriture

Signature du client